



Business Pôle Les Près  
22, rue Denis Papin  
59650 Villeneuve d'Ascq

## **Association pour le Développement de l'Épargne pour la Retraite (ADER)**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

## **Association pour le Développement de l'Épargne pour la Retraite (ADER)**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : 13 rue du Moulin Bailly 92270 BOIS-COLOMBES

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association Association pour le Développement de l'Épargne pour la Retraite (ADER),

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Association pour le Développement de l'Épargne pour la Retraite (ADER) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

# Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Villeneuve d'Ascq, le 3 mai 2024

David DECROIX

Associé

DocuSigned by:  
*David DECROIX*  
4606B69A7E65476...

	<b>ADER</b> Etats Financiers au 31/12/2023
--	---

**BILAN ACTIF**

**EN EURO**

	Montant Brut	Amortissement	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
<b>Actif immobilisé</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	0	0	0	0
<b>Actif circulant</b>				
Stocks et encours				
Avances et acomptes sur commandes				
Créances :				
- Usagers et comptes rattachés	187 726		187 726	135 070
- Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	2 401 804		2 401 804	2 084 065
Caisse				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	2 589 530	0	2 589 530	2 219 135
Charges constatées d'avance	0		0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	2 589 530	0	2 589 530	2 219 135

	<b>ADER</b> Etats Financiers au 31/12/2023
--	---

**BILAN PASSIF**

**EN EURO**

	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
<b>Fonds associatifs et réserves</b>		
<u>Fonds propres</u>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluations		
Réserve légale		
Réserve statutaire et contractuelle	2 212 501	1 969 091
Réserves réglementées		
Autres Réserves		
Report à Nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	338 553	243 411
<u>Autres fonds associatifs</u>		
fonds associatifs avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>2 551 054</b>	<b>2 212 502</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Fond dédiés</b>		
sur subventions de fonctionnement		
sur autres ressources		
<b>Dettes</b>		
Dettes fiscales et sociales	31 379	3 633
Avances et acompte reçus sur commande		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Autres	7 097	3 000
<b>Produits constatés d'avance</b>		
<b>DETTES</b>	<b>38 476</b>	<b>6 633</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 589 530</b>	<b>2 219 135</b>

EN EURO

	<b>ADER</b> Etats Financiers au 31/12/2023
--	---

**COMPTE DE RESULTAT**

EN EURO

RUBRIQUES	déc-2023	déc-2022
<b>Produits d'exploitation</b>		
Ventes de marchandises		
Prestations de services		
Subventions d'exploitations	0	0
Droits d'entrées	609 354	550 410
TOTAL	609 354	550 410
<b>Charges d'exploitation</b>		
Autres achats et charges externes	213 878	225 529
Impôts, taxes, versement assimilés	0	0
Salaires, traitements		
Charges Sociales		
Dotations amortissements sur immobilisations		
Autres charges	14 800	11 900
TOTAL	228 678	237 429
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	380 676	312 981
Produits financiers	64 398	7 075
Charges financières	-	-
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	64 398	7 075
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>445 074</b>	<b>320 056</b>
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	573
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	0	-573
Impôts sur les sociétés	106 521	76 072
TOTAL DES PRODUITS	673 752	557 485
TOTAL DES CHARGES	335 199	314 074
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>338 553</b>	<b>243 411</b>

	<b>ADER</b> Etats Financiers au 31 - 12 - 2023	
--	---	--

## **Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

### **PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Le total du bilan est de 2 589 530 Euros en 2023 contre 2 219 135 Euros en 2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du Règlement 99-01 du CRC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Nous rappelons que les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue des immobilisations.

Un suivi des nouveaux adhérents par rapport au total des cotisations perçues de l'exercice nous est fourni par l'assureur et contrôlé par l'Association.

	<b>ADER</b> Etats Financiers au 31 - 12 - 2023	
--	---	--

<b>NOTES SUR LE BILAN - ACTIF</b>
-----------------------------------

**ACTIF CIRCULANT**

*- Autres créances (à un an au plus)*

- Abeille Vie, Abeille IARD & Santé (droits d'adhésions) :	123 180
- Intérêts bancaires sur Livret	64 398
- Autres	148

**Total autres créances : 187 726**

*- Disponibilités*

En comptabilité, les comptes ouverts chez la Société Générale sont créditeurs au 31 décembre 2023 de 2 401 804 Euros.

<b>NOTES SUR LE BILAN - PASSIF</b>
------------------------------------

**FONDS PROPRES**

<i>- Réserve statutaire</i>	2 212 501
-----------------------------	-----------

**DETTES**

- Dettes fiscales	31 379
- Autres charges à payer diverses	7 097

**Total des dettes : 38 476**

	<b>ADER</b> Etats Financiers au 31 - 12 - 2023	
--	---	--

**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

**1** - Le résultat d'exploitation affiche un bénéfice de 380 676 Euros.

**2** - Le résultat courant avant impôts fait ressortir un bénéfice de 445 074 Euros.

**3** – Le résultat global après impôts et résultat exceptionnel est de 338 553 Euros.